



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 5 mars 2026

Résolution de Mme Séverine Graff du 7 octobre 2025 : « Coupes cantonales, chutes communales »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 7 octobre 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Séverine Graff et consorts « Coupes cantonales, chutes communales », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Séverine Graff :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité rende publique les conséquences pour la population des coupes présentées par l'Etat et s'engage, cas échéant en collaboration avec d'autres villes ou associations de communes, pour faire pression sur les autorités cantonales pour préserver les prestations de service public ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage les préoccupations du Conseil communal. Elle s'est engagée avec les autres communes vaudoises afin que la contribution de solidarité demandée aux communes ne soit pas mise en œuvre. Le Grand Conseil a suivi les communes lors du débat budgétaire et refusé d'entrer en matière sur cette proposition du Conseil d'Etat.

Quant aux autres mesures 2025, elles ne touchaient en principe pas les communes. S'agissant de prolongation de ces mesures, la Municipalité n'a pas été informée de développements imaginés par le Conseil d'Etat. Toutefois, la Municipalité s'engage à mettre tout en œuvre, en collaboration avec les autres communes, afin de préserver les financements cantonaux pour les prestations communales de service public.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter